

## Laits infantiles :

**Le Secteur Français des Aliments de l'Enfance rappelle que les laits infantiles bénéficient d'une réglementation stricte, encadrant leur composition et assurant une communication responsable qui encourage et protège l'allaitement maternel**

Ce jeudi 16 février 2023, le *British Medical Journal* a publié les résultats des recherches d'une équipe internationale sur les arguments de santé mis en avant sur les sites des fabricants de préparations pour nourrissons et concernant quelques 600 produits commercialisés dans 15 pays.

Bien que la France ne soit pas concernée par cette étude, les entreprises du Secteur Français des Aliments de l'Enfance (SFAE) rappellent que les laits infantiles mis sur le marché français sont spécifiquement formulés pour répondre aux besoins nutritionnels des tout-petits et soumis à des règles strictes en matière de composition, de sécurité et de communication.

Conscients de leur rôle et de leur responsabilité pour une bonne alimentation des nourrissons, les membres du SFAE s'engagent à respecter ces réglementations européennes et nationales, en assurant une commercialisation et une communication responsable qui encouragent et protègent l'allaitement maternel.

**Comme le recommande l'OMS, l'allaitement maternel exclusif est l'aliment idéal pour la croissance et le développement des nourrissons jusqu'à 6 mois et en complément d'une alimentation variée jusqu'à 2 ans.** Cependant, lorsque la mère ne peut pas ou ne souhaite pas allaiter, le Secteur Français des Aliments de l'Enfance rappelle que les laits infantiles sont les seules denrées alimentaires qui répondent totalement aux besoins nutritionnels des nourrissons au cours des premiers mois de leur vie.

De ce fait, la composition nutritionnelle des laits infantiles et la communication sur ces produits font l'objet d'une réglementation européenne stricte<sup>1</sup> et fondée sur les recommandations de l'EFSA<sup>2</sup> (Autorité européenne de sécurité des aliments). Celles-ci sont établies sur la base des dernières études scientifiques disponibles, réalisées selon des lignes directrices fixées par des comités d'experts reconnus.

<sup>1</sup> [RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ \(UE\) 2016/127 DE LA COMMISSION](#) du 25 septembre 2015 complétant le règlement (UE) no 609/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences spécifiques en matière de composition et d'information applicables aux préparations pour nourrissons et aux préparations de suite et les exigences portant sur les informations relatives à l'alimentation des nourrissons et des enfants en bas âge

<sup>2</sup> Efsa - [Scientific Opinion on the essential composition of infant and follow-on formulae](#)

À ce titre, et dans un but de protection de l'allaitement maternel, **la réglementation européenne interdit l'usage des allégations nutritionnelles et de santé, et plus largement toute communication auprès du grand public, sur les préparations pour nourrissons<sup>3</sup> et encadre fermement celles autorisées sur les autres aliments destinés aux jeunes enfants.**

Seules les allégations relatives au développement et à la santé des enfants dont les preuves sont scientifiquement étayées pour cette cible et qui ont reçu un avis positif de l'EFSA peuvent être utilisées<sup>4</sup>.

De plus, depuis mars 2021, de nouvelles dispositions réglementaires européennes<sup>5</sup> viennent renforcer la transparence de l'évaluation des risques au niveau européen ainsi que la fiabilité, l'objectivité et l'indépendance des études utilisées par l'Autorité européenne de sécurité des aliments.

### **A propos du Secteur des Aliments de l'Enfance**

Le Secteur Français des Aliments de l'Enfance (SFAE) est une organisation professionnelle qui regroupe une vingtaine d'acteurs du marché français des aliments pour nourrissons et enfants en bas âge (0 à 3 ans). Il a pour mission l'accompagnement, le conseil et l'information sur l'alimentation spécifique des tout-petits. A cette fin, il mène une politique de sécurité exigeante pour améliorer, en lien avec les parties prenantes, les standards de qualité et de sécurité.

Il encourage une alimentation spécifique aux besoins particuliers du bébé.

Pour en savoir plus : [alimentsenfance.fr](http://alimentsenfance.fr)

## **CONTACT PRESSE**



STRATÉGIES D'OPINION

Anne-Laure Brisseau / 01 45 03 50 36 / [al.brisseau@ljcom.net](mailto:al.brisseau@ljcom.net)

Lucie Blaise / 01 45 03 60 14 / [l.blaise@ljcom.net](mailto:l.blaise@ljcom.net)

<sup>3</sup> Une préparation pour nourrissons est une denrée alimentaire destinée à être utilisée par des nourrissons pendant les premiers mois de leur vie et qui répond à elle seule aux besoins nutritionnels de ces nourrissons jusqu'à l'introduction d'une alimentation complémentaire appropriée ; telle que définie par le règlement (UE) n°609/2013

<sup>4</sup> Article 14 du [RÈGLEMENT \(CE\) N o 1924/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL](#) du 20 décembre 2006 concernant les allégations nutritionnelles et de santé portant sur les denrées alimentaires

<sup>5</sup> Efsa - [Règlement sur la transparence et participation des parties prenantes](#)